

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 04 du lundi 4 février 2019

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 18h15.

Les participants sont au nombre de 19 personnes dont 19 votants.

Les deux proviseurs-adjoints siègeront au conseil d'administration, mais avec une seule voix délibérative.

Madame Vaissière ouvre la séance et excuse les absents.

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Vaissière propose Monsieur Sauzede, qui accepte. Madame Vaissière l'en remercie.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
1	19						19	

2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 03 du lundi 3 décembre 2018 (sous réserve).

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
2								

Le point 2 est retiré : l'approbation du PV est reportée à une séance ultérieure.

3. Adoption de l'ordre du jour

I - Ouverture de séance :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 03 du lundi 3 décembre 2018 ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;

II - Affaires relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative

1. Proposition de répartition de la Dotation Globale Horaire (voir pièce jointe)
2. Avis sur ouverture et suppression de poste
3. Noms des promotions des CPGE 2018-2020 :
 - E1 : Magellan
 - S1 : Romain Gary
 - BL1 : Albert Camus

III - Affaires juridiques et financières

IV – Questions diverses :

Madame Vaissière indique qu'elle a été destinataire de plusieurs questions diverses (dans l'ordre d'arrivée) :

- Ajout en questions diverses d'un point sur les cendriers du parvis.

VOTE de l'ordre du jour

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
3	19						19	

Intervention de Madame COSSON : la restructuration des sanitaires et douches sera présentée à la prochaine commission régionale.

II - AFFAIRES RELATIVES AU CONTENU ET A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATIVE

1. Proposition de répartition de la Dotation Globale Horaire (voir pièce jointe)

Mme Vaissière : après plus de dix heures de débat sur la préparation de rentrée, Madame la proviseure propose de passer directement au TRMD. Elle explique le volume total des 1786,5 heures (pour 370 + 50 premières, 420 secondes et les Terminales issus de nos premières), soit une diminution de 40,5h depuis l'an dernier car :

- La réforme diminue les horaires des élèves
- Des enseignements deviennent optionnels
- Fermeture du Russe LV3 et du Grec Ancien
- En première, la fin des filières permet de « compacter » les effectifs
- Le rectorat attribue seulement deux classes de STMG à 25 élèves

Mme Vaissière affirme que pour les élèves, la réforme permettra de suivre des parcours atypiques impossibles dans les filières générales précédentes : c'est la fin des voies générales. Mme Vaissière explique que le tronc commun sera en groupe de classe complète, puis les groupes classes seront éclatés en groupe pour suivre les spécialités.

Mme Vaissière explique que les sections euros seront maintenues, et les groupes de sciences à 24.

Mme Vaissière détaille ensuite quelques points sensibles : en éducation musicale, fermeture d'un groupe, fermeture du poste de Russe et suppression de poste.

Intervention des enseignant.es : les élus du SNES expliquent que cette réforme impose aux élèves une détermination précoce qui pourrait, deux ans plus tard, les empêcher de poursuivre après le Bac des études ne correspondant pas aux choix opérés dans le courant de la classe de seconde.

La réforme est montée à l'envers : au lieu de partir des intérêts des élèves, la réforme s'appuie sur des impératifs budgétaires. Plus de Russe, d'Italien LV3, plus de Grec, . . . De plus, cette réforme s'applique en 2 ans, donc la réforme en Terminale causera l'an prochain une perte horaire similaire.

Mme COSSON nous quitte à 19h15 pour se rendre au lycée Branly.

Pour les élus SNES, M Blanchet lit une motion qu'il propose au CA.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
4	21					4	15	2

Pour les élus SGEN, M Audras lit une motion qu'il propose au CA.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
5	21					4	15	2

S'ensuit un débat relatif au TRMD.

Une question est posée pour éclaircir la question de l'enseignement du Chinois en T^{ale} : Mme Vaissière annonce qu'il y aura 2 Groupes de 34 élèves en Chinois en terminale.

Une question est posée également sur les deux groupes de 25 prévus en STMG : que se passera-t-il si jamais il y a des classes à 35 ?

Mme Vaissière et M Le Bouter répondent que le curseur AFELNET sera bloqué à 50, et que tous les élèves à partir du 51^{ème} iront aux lycées Branly, Duchère, Parc Oullins.

A ce sujet, Mme Vaissière indique que le rectorat lui a dit : « on fera le point avec vous sur votre nombre d'élèves en Juin. » Madame Vaissière espère bien que dans ce cas-là on aura à ce moment les heures pour compléter les classes à 35.

Mme Vaissière insiste pour porter au PV qu'elle craint que les effectifs de 1^{ère} générale ne soient pas au nombre prévu également.

VOTE répartition DHG

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
6	21					3	7	11

La répartition de la DGH est rejetée ; madame Vaissière informe les membres du conseil qu'ils seront reconvoqués pour une 2^{ème} séance ce mercredi 6 février.

2. Avis sur ouverture et suppression de poste

Après un débat varié qui permet d'expliquer à tous les membres du CA ce que représentent les suppressions de poste et les compléments de service proposés dans la répartition, Mme Vaissière met au vote les ouvertures et suppressions de postes.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
7	21					3	2	16

3. Noms des promotions des CPGE 2018-2020 :

Mme Vaissière présente les noms des promotions CPGE :

- E1 : Magellan
- S1 : Romain Gary
- BL1 : Albert Camus

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
8	21						21	

III - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

Mme Vaissière parle de la compétition de Rubik's Cube qui s'est tenue ce weekend et propose un geste quant à la location du self, en raison d'une panne de chauffage : le montant est ramené à 300 euros.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
9	21						21	

IV – QUESTIONS DIVERSES

Madame Vaissière indique qu'elle a été destinatrice de plusieurs questions diverses (dans l'ordre d'arrivée) :

Pour contrer la propagation des mégots sur le parvis, des cendriers pourraient être installés, similaires à ceux du Lycée St Exupéry pour un prix de 813€. Une décision sera prise ultérieurement.

Un parent d'élève pose une question sur la date de rendu des TPE : M. Le Bouter explique qu'en cas de demande motivée, un rendu plus tardif peut être accepté.

LA SEANCE EST CLOSE à : 20h45

Le secrétaire de séance
Philippe SAUZEDE

La proviseure
Hélène VAISSIERE

SIGNE

Motion liminaire présentée par les élus enseignants Snes/Snep au Conseil d'administration du Lycée de St Just du lundi 4 février 2019

L'examen de la répartition de la DHG qui nous est présentée ce soir confirme malheureusement en tout point l'analyse que nous avons présentée en motion liminaire au CA de novembre dernier.

Nous constatons en effet ;

- Une diminution de la DHG de 41,5 heures, alors même que la réforme ne concerne pas encore les Terminales et que nous ne constatons aucune baisse d'effectif.
- Une réduction de l'offre d'enseignement ; disparition du russe LV3, de l'italien LV3, du dispositif Tempo, du grec.
- Une carte des formations en trompe-l'œil ; tous les enseignements officiellement ouverts ne le seront pas en réalité, faute de moyen horaire ; les enseignements non ouverts en seconde seront ensuite fermés en cycle terminal.
- Une « enveloppe complémentaire » nettement insuffisante pour pouvoir financer en même temps l'AP, les options facultatives, les effectifs réduits, les groupes supplémentaires de spécialité.
- Alors que les textes réglementant les sections européennes rendent obligatoires un renforcement horaire en langue et l'enseignement de la DNL, aucun financement horaire n'est prévu ! ; autant à prendre de nouveau sur l'enveloppe complémentaire.

Il n'a jamais été possible de faire tenir un litre et demie dans une bouteille d'un litre. Derrière le rideau de fumée du « choix », nous trouvons trois suppressions de poste et l'augmentation du nombre de compléments de service – alors que, rappelons-le, la réforme ne concernera les Terminales qu'à la rentrée 2020. Certains collègues en sont contraints à demander un temps partiel. Sur trois ans, les conséquences seront dramatiques. Par ailleurs, l'instabilité entraînée par la suppression des filières conduira à une fragilisation des équipes, dans la mesure où, tous les ans, la composition de la carte *réelle* des enseignements pourra être remise en cause – fermeture, modification du nombre de groupes, ventilation de l'enveloppe complémentaire.

Dans ces conditions, répartir une DHG étiqe relève de la quadrature du cercle, les établissements se retrouvant dans une situation intenable, contraints de gérer la pénurie et de décider quoi ou qui sacrifier, mettant les disciplines en concurrence dans les établissements, les établissements en concurrence entre eux, et accentuant les inégalités territoriales, ce qui est contraire à la notion même de service public. La responsabilité de cette situation incombe au Ministère et au Rectorat, dans l'application à marche forcée d'une réforme dont le but principal est uniquement de réduire le nombre de postes d'enseignants.

Par ailleurs, nous constatons également ;

- L'obligation pour des élèves de seconde, à 16 ans, de définir des choix précis de spécialité.
- L'impossibilité factuelle d'accepter toutes les combinaisons possibles de trois spécialités va contraindre à limiter de fait le choix des élèves.
- L'absence d'un enseignement « médian » de mathématiques dans le tronc commun oblige à un choix drastique, soit pas de mathématiques du tout au cours du cycle terminal, soit une spécialité poussée.
- Des programmes de spécialité complexes et excessivement ambitieux au regard de la réalité du collège, de la seconde et des enseignements du tronc commun du cycle terminal, malgré les remontrances négatives massives des différentes disciplines et en dépit des votes négatifs au Conseil supérieur de l'éducation.

Motion présentée au CA du Lycée de Saint Just le 4 février 2019

Par les élus des représentants des personnels enseignants SGEN

Les élus Sgen-CFDT du lycée de St Just dénoncent l'incohérence de la réforme du lycée et le caractère bâclé de sa mise en place pour la rentrée prochaine :

- alors que les programmes de terminale ne sont pas connus,
- alors que les modalités d'évaluation sont inconnues pour des épreuves qui commencent dès l'an prochain (épreuve terminale de français, épreuves communes)
- alors que les élèves actuellement en 2nde n'auront pas suivi les nouveaux programmes articulés avec la nouvelle architecture,

il est difficile de conseiller aux élèves un choix de spécialité qui représenterait un parcours de réussite adapté, ni de préparer sereinement la rentrée.

Nous ne pouvons donc pas approuver ni même nous abstenir de voter pour une quelconque répartition de la DHG.

De plus, en précipitant la réforme sur deux ans au lieu de trois (seconde, première, terminale) il ne nous a pas été possible de préparer nos élèves aux choix des spécialités de première et cela a pour conséquence des résultats totalement imprévisibles. Pour ne citer que le cas le plus flagrant, en mathématiques, le nombre de groupe de spécialité peut varier de 6 à 14, soit plus ou moins un poste à 18 heures par rapport à 10 groupes. Comment pouvons-nous nous prononcer sur un TRM quelconque ?

De plus, nous constatons une très grande instabilité de la structure dans la durée. L'année prochaine, les groupes à 24 pourront-ils être maintenus ? Les options démarrées pourront-elles être poursuivies jusqu'en terminale ? Les élèves pourront-ils démarrer l'option math complémentaire en terminale ? Les classes euros continueront-elles en terminale ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y a pas assez d'heures prévues dans la réforme pour assurer la pérennité de toutes ces options. Le fait de précipiter cette réforme sur deux ans ne nous permet pas de nous préparer correctement à ces choix et risque de nous mettre en grande difficulté l'année prochaine.

De plus, les moyens alloués obligent l'établissement à faire des choix qui ne permettent plus d'envisager suffisamment de groupes à effectifs réduits, nécessaires à l'apprentissage de compétences, en particulier en seconde.

Séance n°4 du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 04/02/2019

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 Lyon

Type : LGT

Membres du conseil d'administration

QUALITE	TITULAIRES					SUPPLEANTS				
	Noms	Prénoms	P	A	E	Noms	Prénoms	P	A	E
I - ADMINISTRATION - Membres de droit										
Chef d'établissement, président	1 VAISSIERE	Hélène	P							
Adjoint au chef d'établissement	2 LE BOUTER	Christophe	P							
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LARGERON	Annie	P							
Conseiller principal d'éducation	4 COSTANTINI	Catherine	P							
Chef des travaux	5									
II - ELUS LOCAUX										
Collectivité territoriale rattachement	1 COSSON	Monique	P			1 CONDEMINÉ	Anne Sophie			
	2 LORNE	Anne				2 DELACROIX	Pierre			
Représentants de la commune siège	1 GAILLIOUT	Béatrice			E	1 FAURIE GAUTHIER	Céline			
	2 JABOULEY DE BEC	Bertrand			E	2DUBIE	Magali			
OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)										
Collectivité territoriale rattachement	1					1				
	2					2				
Représentant de la commune siège	1					1				
Représentant de l'EPCI	1					1				
III - PERSONNALITES QUALIFIEES										
Si membres administration = 5	1									
Si membres administration < 5	1 RUELLE	Louis			E					
	2 LEVERRIER	Nathalie								
Total du premier tiers		10								
IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT										
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 PORTEJOIE	Céline	P			1 UBACH	Stéphane			
	2 BLANCHET	Alain	P			2 PESQUET	Marie Odile			
	3 SAUZEDE	Philippe	P			3 GUILHIN	Gilles			
	4 ZANNAD	Rozenn	P			4 RIERA	Christine			
	5 AUDRAS	Damien	P			5 CONVERS	Emmanuelle			
	6 DUDERMEL	Olivier	P			6 MAURY	Patrick			
	7 PUJADE	Chantal				7 GEITNER	Vincent	P		
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 TOURON	Michel	P			1 RASTOLL	Michel			
	2 SEBEI	Claudie	P			2 THOMAIN ROCHE	Virginie			
	3 ROBERT	Véronique			E	3 SPENNATO	Cécile			
Total du deuxième tiers		10								
V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES	1 CHARENTUS	Thierry	P			1 ROSSETTI	Céline			
	2 MARET	Olivier			E	2 ARMAND	Benoit	P		
	3 DUQUET	Pascal	P			3 ZANGIACOMI	Sophie			
	4 DELUCE	Laurent	P			4 BROLLES	Eric			
	5SIBONI	Danièle	P			5 MICHEL	Laurence			
– ELUS DES ELEVES	1 LETRILLARD	Daryl				1 BENKHALI	Soulayman			
	2 FOLTZER	Charles	P			2 AUXENFANS	Jérémie			
	3 JOAO	Inès				3 RUIZ	Ana			
	4 LAURENT	Adélie	P			4 GAOUA	Mathilde			
	5 MERTZ	Gabriela				5 HASSANI	Hadhrati	P		
Total du troisième tiers		10								
		Total titulaires	19		5	Total suppléants		3		
Total membres du CA		30	Quorum		16	Total présents à la séance		22		

Secrétaire de séance :

Président : Hélène VAISSIERE

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 76
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/01/2019

Réuni le : 04/02/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 28/01/2019

Sur la :

[X] 1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rejet du projet de répartition de la Dotation Globale Horaire présenté par la direction.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	7
Contre :	12
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ATTRIBUTION D'UN NOM A LA PROMOTION CPGE-BL 2018-2020

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 79

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/01/2019

Réuni le : 04/02/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le vote des étudiants de BL1

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord pour l'attribution du nom à la promotion CPGE-BL 2018-2020

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

BL Promotion 2018-2020

Nom : Albert Camus

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ATTRIBUTION D'UN NOM A LA PROMOTION CPGE-ECE 2018-2020

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 81
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/01/2019
Réuni le : 04/02/2019
Sous la présidence de : Helene Vaissiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le vote des étudiants de E1
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord pour l'attribution du nom à la promotion CPGE-ECE 2018-2020

Pièce(s) jointe(s)
[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :
ECE Promotion 2018-2020
Nom : Magellan

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ATTRIBUTION D'UN NOM A LA PROMOTION CPGE-ECS 2018-2020

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 80
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/01/2019
Réuni le : 04/02/2019
Sous la présidence de : Helene Vaissiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le vote des étudiants de S1
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord pour l'attribution du nom à la promotion CPGE-ECS 2018-2020

Pièce(s) jointe(s)
[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :
ECS Promotion 2018-2020
Nom : Romain Gary

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Propositions d'ouverture et de fermeture de postes

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 75

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/01/2019

Réuni le : 04/02/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le projet de tableau de répartition des moyens

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son avis pour l'ouverture ou la suppression de postes pour l'année scolaire 2019-2020

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

3 postes supprimés :

- russe (occupé)
- histoire/géographie (vacant)
- mathématiques (vacant)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 2

Contre : 16

Abstentions : 3

Blancs : 0

Nuls : 0

DGH – rentrée 2019

R19	1668,00	114,50	1782,50
R18	1674,00	149,00	1823,00

Diminution globale par rapport à 2018 : 40,5 heures

Cela s'explique :

- Les horaires élèves sont en baisse par rapport à la grille avant réforme ;
- Le rectorat ne finance plus les enseignements optionnels de manière dédiée et spécifique : ils sont à prévoir sur l'enveloppe DGH globale, ainsi que les sections euros ;
- Fermeture du russe 3, de l'italien 3 et du grec ;
- Le tronc commun des 1ères Générales est global : disparition des filières, ce qui limite les effets de seuils favorables induisant des dotations en plus ;
- Le rectorat prévoit 2 « petites » divisions de 1^{ère} stmg.

La répartition entre HP et HSA n'est pas figée

Le lycée de Saint Just sera identifié comme un pôle d'excellence pour les enseignements artistiques et culturels. Toutes les options sont maintenues mais le financement est propre et est à prévoir sur l'enveloppe des EC.

Proposition de la répartition de la dgh

Seconde

- L'horaire globalisé des langues a été priorisé sur l'anglais ; les groupes sont d'effectif moyen : 24
- En français et maths, est maintenu le dédoublement d'une heure par division ;
- L'emc est dédoublé et affecté par moitié à l'hg
- Les sections euro sont maintenues bien qu'elles ne soient plus financées par le rectorat, et cela à tous les niveaux
- Les cours et tp de sciences – physique/svt/numérique - sont tous à 24 élèves (3 groupes/2 classes) ;
- Les enseignements optionnels sont maintenus sauf Ita3, russe 3 et grec
- L'espagnol 3 est maintenu
- En musique, 1 seul groupe est ouvert, ce qui risque de poser un problème à terme, notamment pour notre section tempo (à voir avec le CRR)

1ère :

1ère générale :

- Le tronc commun concerne 370 élèves. Ce seuil sera difficile à atteindre. Les enseignements du tronc commun seront dédoublés en français et en emc ;
- En langues, les groupes sont d'effectifs : 24 avec priorité de l'horaire en anglais mais maintien des groupes d'euro séparés avec horaire renforcé en anglais et dni
- Tous les groupes de spé et cela dans toutes les disciplines sont **d'effectif moyen de 24**
- Les enseignements optionnels sont tous maintenus, y compris ceux supprimés en seconde sauf le grec qui est fermé.

1ère stmg :

- 2 petites classes sont ouvertes, soit 2*25 élèves

Terminale :

Le niveau 1^{ère} est reporté et les conditions d'enseignement sont similaires à cette année

A noter toutefois :

- La dni est d'une heure

Cpge

Les conditions d'enseignement ne changent pas par rapport à cette année sauf :

- Chinois : 3 h (au lieu d'une heure, cette année) ;
- Eps : 2 h au lieu d'une heure
- Soutien en français : 4.5 h pour les 6 divisions

Trm

Situations particulières

- o En français : Poste de Madame Renaud
- o Musique : à terme, risque de complément de service, fermeture de la classe cham-tempo ?

Des postes occupés supprimés :

- o Russe

Postes fermés vacants :

- o HG
- o Maths /

Création de poste :

- o En BL, histoire-géographie

Postes gelés pour stagiaires

- o philo
- o HG
- o SES
- o Maths
- o physique
- o EPS

Stagiaires

- o Eco-gestion

Compléments de service :

- o Allemand
- o Espagnol
- o Arts plastiques

Rentrée 2019 Conseil d'administration 4 février 2019		HE						Pondérati ons du secondair e estimées	Divers	BESOINS	SUPPORTS					Apport total	Ecart	DECISION ABSORPTION DES ECARTS								DHG			DONT HSA CPGE
		Total HE 2de	Total HE 1ère	Total HE Terminale	HE Secondair e	Total HE CPGE	Total Heures devant Elèves				ORS Postes Occupés	ORS Postes Vacants	ORS Totaux	Temps Partiel	ARA			Qté créat.post e/Nouvelle arrivée	Qualité Suppressi on Poste	ARA/Post es gelés	CSD	CSR	BMP	Stagiaire ESPE	HEURES POSTES	HSA	TOTAL		
L0100	philosophie	0,00	4,00	57,00	61,00	20,00	81,00	3,00		84,00	49,00	18,00	67,00	0,00		67,00	17,00			18,00	9,00	6,00	18,00	9,00	73,00	11,00	84,00	2,00	
L0201	lettres classiques	20,00	27,00	8,00	55,00	6,00	61,00	2,00		63,00	68,00	0,00	68,00	6,10		61,90	1,10				3,00				58,90	4,10	63,00	1,00	
L0202	lettres modernes	46,50	54,50	8,50	109,50	18,50	128,00	7,00		135,00	144,00	0,00	144,00	9,00		135,00	0,00			15,00	5,00		9,00		124,00	11,00	135,00		
L0421	allemand	8,00	8,00	10,50	26,50	10,00	36,50	2,00		38,50	43,00	0,00	43,00	0,00		43,00	-4,50				9,00				34,00	4,50	38,50	3,00	
L0422	anglais	55,50	63,00	54,50	173,00	32,00	205,00	10,00		215,00	204,00	0,00	204,00	0,00		204,00	11,00								204,00	11,00	215,00	6,00	
L0424	chinois	5,00	4,00	5,00	14,00	3,00	17,00	1,00		18,00	18,00	0,00	18,00	0,00		18,00	0,00								18,00	0,00	18,00		
L0426	espagnol	25,50	23,00	25,50	74,00	16,00	90,00	5,50		95,50	93,00	0,00	93,00	0,00		93,00	2,50				4,00				89,00	6,50	95,50	5,00	
L0429	italien	8,00	6,00	10,00	24,00	6,00	30,00	5,00		35,00	33,00	0,00	33,00	3,00		30,00	5,00								30,00	5,00	35,00	3,00	
L0434	russe	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,20		2,20	18,00	0,00	18,00	0,00		18,00	-15,80		18,00			2,20		2,20	0,00	2,20			
L0425	persan	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00			
L1000	histoire géographie	56,50	59,50	59,00	175,00	32,00	207,00	9,00		216,00	200,00	27,00	227,00	7,30		219,70	-3,70	9,00	18,00	18,00				9,00	201,70	14,30	216,00	6,00	
L1100	sciences économiques et sociales	18,00	33,00	33,50	84,50	25,00	109,50	5,00		114,50	78,00	35,00	113,00	0,00		113,00	1,50			18,00				9,00	104,00	10,50	114,50	2,00	
L1300	mathématiques	72,00	64,00	69,00	205,00	55,00	260,00	9,50		269,50	201,00	36,00	237,00	0,00		237,00	32,50		18,00	18,00			18,00	18,00	237,00	32,50	269,50	15,00	
L1500	sciences physiques et chimiques	64,00	43,00	43,50	150,50	0,00	150,50	7,50		158,00	132,00	18,00	150,00	5,00		145,00	13,00			18,00			9,00	9,00	145,00	13,00	158,00		
L1600	sciences de la vie de la terre	38,00	45,00	36,50	119,50	0,00	119,50	5,00		124,50	126,00	0,00	126,00	15,00		111,00	13,50					6,00		117,00	7,50	124,50			
L1700	éducation musicale	3,50	6,50	7,00	17,00	0,00	17,00	1,00		18,00	15,00	0,00	15,00	0,00		15,00	3,00		/				3,00		18,00	0,00	18,00		
L1800	arts plastiques	3,50	4,50	4,50	12,50	0,00	12,50	0,80		13,30	18,00	0,00	18,00	0,00		18,00	-4,70				5,00				13,00	0,30	13,30		
L1900	éducation physique et sportive	26,00	26,00	26,00	78,00	2,00	80,00	0,00	12,50	92,50	74,00	20,00	94,00	0,00		94,00	-1,50			20,00				10,00	84,00	8,50	92,50		
L5112	audiovisuel	3,00	3,00	3,00	9,00	0,00	9,00	0,00		9,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	9,00						9,00		9,00	0,00	9,00		
L8011	eco et gest.option comm. org.	1,50	18,00	22,50	42,00	0,00	42,00	2,00		44,00	33,00	0,00	33,00	0,00		33,00	11,00							9,00	42,00	2,00	44,00		
L8012	eco et gest.option compta et fi	0,00	8,00	10,00	18,00	0,00	18,00	1,00		19,00	18,00	0,00	18,00	0,00		18,00	1,00								18,00	1,00	19,00		
L8013	eco et gest.option marketing	0,00	7,00	10,00	17,00	0,00	17,00	1,00		18,00	18,00	0,00	18,00	0,00		18,00	0,00								18,00	0,00	18,00		
TOTAUX		454,50	507,00	505,50	####	225,50	####	77,50	12,50	1782,50	1583,00	154,00	1737,00	45,40	0,00	1691,60	90,90	9,00	54,00	125,00	35,00	6,00	74,20	73,00	1639,80	142,70	1782,50	43,00	

PREPARATION RENTREE 2019 - CONSEIL ADMINISTRATION 4 FEVRIER				SECON DE	SECONDE 12,00			EC						L0100	L0201	L0202	L0421	L0422	L0424	L0426	L0429	L0434	L0435	L1000	L1100	L1300	L1500	L1600	L1700	L1800	L1900	L5112	L8011	L8012	L8013
				hor. Div./Gr.	nbre de gr.	Hor. dus aux él.	Gr. Supplé. EC	EC/ Div	EC Sec.	HE Sec.	Verif	Attribué aux disciplin es trm	Philo	Lettres Classiques	Lettres Modernes	All	Angl	Chinois	Esp	Ita	Russe	Persan	HG	Sc Eco	Maths	Ph ch	Svt	Ed. musicale	AP	EPS	Audiovisuel	Eco & gest adm	Eco & gest compt.	Eco & gest commerciale	
Cons Dotation globale				38,50		462,00			462,00																										
Dont marge d'autonomie				12,00		144,00			144,00																										
Horaire élève				26,50		318,00			318,00																										
T r o n c c o m m u n	Français / Philo			4,00	4,00	12		1,00	12,00	60,00		60,00		15,00	45,00																				
	Hgéo			3,00	3,00	12			0,00	36,00		36,00												36,00											
	Anglais				3,00	12	6	3,00	18,00	54,00		54,00				54,00																			
	LVB - Allemand				2,50	3			0,00	7,50		7,50				7,50																			
	LVB - Espagnol				2,50	9			0,00	22,50		22,50							22,50																
	LVB - Italien				2,50	3			0,00	7,50		7,50							7,50																
	LVB - Chinois				2,50	2			0,00	5,00		5,00						5,00																	
	Euro - Anglais / dni					3			0,00		1,50	4,50	4,50				1,50							2,00				1,00							
	Euro - Allemand / dni					1			0,00		1,50	1,50	1,50				0,50							1,00											
	Euro - Italien / dni					1			0,00		1,50	1,50	1,50				1,50				0,50			1,00											
	EPS			2,00	2,00	12			0,00	0,00	24,00		24,00																			24,00			
	EMC			0,50	0,50	12			0,50	6,00	12,00		12,00											12,00											
	SES			1,50	1,50	12			0,00	0,00	18,00		18,00												18,00										
	Maths			4,00	4,00	12			1,00	12,00	60,00		60,00													60,00									
	Physique			3,00	3,00	12	6	3,00	18,00	54,00	54,00		54,00														54,00								
	SVT			1,50	1,50	12	6	1,50	9,00	27,00	27,00		27,00															27,00							
	Sc. du numérique			1,50	1,50	12	6	1,50	9,00	27,00	27,00		27,00													9,00	9,00	9,00							
A P	AP					0,00			0,00	0,00		0,00																							
	AP Orientation			1,00	1,00	12			0,00	12,00		12,00			1,00									4,00		3,00	1,00	1,00			2,00				
Enseignements optionnels	Management			1,50		0,00	1	1,50	1,50	1,50		1,50																				1,50			
	HIDA			3,00		0,00	1	2,00	2,00	2,00		2,00			0,50									0,50				0,50	0,50						
	Théâtre			3,00		0,00	1	3,00	3,00	3,00		3,00		3,00																					
	Musique			3,00		0,00	1	3,00	3,00	3,00		3,00																3,00							
	AP			3,00		0,00	1	3,00	3,00	3,00		3,00																	3,00						
	CAV			3,00		0,00	1	3,00	3,00	3,00		3,00																		3,00					
	Latin			3,00		0,00	1	2,00	2,00	2,00		2,00		2,00																					
	Grec			3,00		0,00	0		0,00	0,00		0,00																							
	LVC Espagnol			3,00		0,00	1	3,00	3,00	3,00		3,00							3,00																
	LVC Italien			3,00		0,00	0		0,00	0,00		0,00																							
	LCV Russe			3,00		0,00	0		0,00	0,00		0,00																							
Contrôle						342,50		36,50	112,00	454,50		454,50	0,00	20,00	46,50	8,00	55,50	5,00	25,50	8,00	0,00	0,00	56,50	18,00	72,00	64,00	38,00	3,50	3,50	26,00	3,00	1,50	0,00	0,00	

[illegible]

PREPARATION RENTREE 2019 - CONSEIL PERMANENTE DU 4 FEVRIER 2019		COMMUN							Spécifique L							Spécifique ES							Spécifique S							STMG						
		Nombre de groupes	Horaire unitaire	Coût Global classe entière	Nb Gr. Eff. Réd ou Equiv H.	Horaire unitaire du groupe à Eff. Réd.	Horaire Total - GER	Horaire Total devant Elève	Nombre de groupes	Horaire unitaire	Coût Global classe entière	Nb GER	Horaire unitaire du GER	Horaire Total GER	Horaire Total devant Elève	Nombre de groupes	Horaire unitaire	Coût Global classe entière	Nb Gr. Eff. Réd	Horaire unitaire du GER	Horaire Total GER	Horaire Total devant Elève	Nombre de groupes	Horaire unitaire	Coût Global classe entière	Nb GER	Horaire unitaire du GER	Horaire Total GER	Horaire Total devant Elève	Nombre de groupes	Horaire unitaire	Coût Global classe entière	Nb GER	Horaire unitaire du GER	Horaire Total GER	Horaire Total devant Elève
Effectifs														70																						70
HGER											2,00	6,00	12,00						4,00	6,00	24,00					5,00	10,00	50,00					2,41	7,00	16,90	
Tronc Commun	Philo			0,00		0,00	0,00	2,00	8,00	16,00			0,00	16,00	4,00	4,00	16,00			0,00	16,00	5,00	3,00	15,00			0,00	15,00	2,00	2,00	4,00	2,00	1,00	2,00	6,00	
	HG			0,00		0,00	0,00	2,00	4,00	8,00	2,00	0,50	1,00	9,00	4,00	4,00	16,00	4,00	0,50	2,00	18,00	5,00	2,50	12,50			0,00	12,50	2,00	2,00	4,00	2,00	0,50	1,00	5,00	
	EMC			0,00		0,00	0,00	2,00	0,50	1,00	2,00	0,50	1,00	2,00	4,00	0,50	2,00	4,00	0,50	2,00	4,00	5,00	0,50	2,50	5,00	0,50	2,50	5,00	2,00	0,50	1,00	2,00	0,50	1,00	2,00	
	EPS			0,00		0,00	0,00	2,00	2,00	4,00				0,00	4,00	4,00	2,00	8,00			0,00	8,00	5,00	2,00	10,00			0,00	10,00	2,00	2,00	4,00			0,00	4,00
AP PP	Acc. Pers PP - L			0,00		0,00	0,00	2,00	0,50	1,00			0,00	1,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
	Acc. Pers PP - ES			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	4,00	0,50	2,00			0,00	2,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
	Acc. Pers PP - S			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	5,00	0,50	2,50			0,00	2,50			0,00			0,00	0,00	
AP A&A	Acc. Pers PP - STMG			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	5,00	0,50	2,50			0,00	2,50			0,00			0,00	0,00	
	Acc. Pers L			0,00		0,00	0,00	2,00	1,50	3,00			0,00	3,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	2,00	0,50	1,00			0,00	1,00	
	Acc. Pers ES			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	3,00	0,50	1,50			0,00	1,50			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
	Acc. Pers S			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	5,00	1,50	7,50			0,00	7,50			0,00			0,00	0,00	
Enseignements spécifiques	Acc. Pers. STMG			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	2,00	1,50	3,00			0,00	3,00	
	Littérature			0,00		0,00	0,00	2,00	2,00	4,00	2,00	0,50	1,00	5,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
	Littérature anglais			0,00		0,00	0,00	3,00	1,50	4,50			0,00	4,50			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
	Math			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	4,00	4,00	16,00			0,00	16,00	5,00	6,00	30,00	5,00	1,00	5,00	35,00	2,00	2,00	4,00	2,00	1,00	2,00	6,00	
	Sciences Eco			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	4,00	5,00	20,00	3,00	1,00	3,00	23,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
	Ph-Ch			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	5,00	5,00	25,00	5,00	2,00	10,00	35,00			0,00			0,00	0,00	
	SVT			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	5,00	3,50	17,50	5,00	1,50	7,50	25,00			0,00			0,00	0,00	
	SPE STMG			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	3,00	6,00	18,00	1,00	4,00	4,00	22,00	
	Economie-droit			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	2,00	4,00	8,00	2,00	1,00	2,00	10,00	
	Management			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	2,00	3,00	6,00	2,00	1,00	2,00	8,00	
	Spé. Spé L et Livs fac. L & autres séries	HIDAS O			0,00		0,00	0,00	1,00	5,00	5,00			0,00	5,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00
		THEATRE O			0,00		0,00	0,00	1,00	5,00	5,00			0,00	5,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00
AGLA O				0,00		0,00	0,00	1,00	3,00	3,00			0,00	3,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
MATHS O				0,00		0,00	0,00	1,00	3,00	3,00			0,00	3,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
ESP3 O + fac				0,00		0,00	0,00	1,00	3,00	3,00			0,00	3,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
ITA 3 O + fac				0,00		0,00	0,00	1,00	2,00	2,00			0,00	2,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
RUS O + fac				0,00		0,00	0,00	1,00	2,00	2,00			0,00	2,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
LATIN O + fac				0,00		0,00	0,00	1,00		0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
GREC O + fac				0,00		0,00	0,00	1,00		0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
Spé ES		ISSP			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	2,00	1,50	3,00			0,00	3,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00
	EA			0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			1,50	0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
	MATHS			0,00		0,00	0,00			0,00																										

TEST	Attribut	L0100	L0201	L0202	L0421	L0422	L0424	L0426	L0429	L0434	L0435	L1000	L1100	L1200	L1500	L1600	L1700	L1800	L1900	L5112	L8011	L8012	L8013
		Philos	Lettres Classiques	Lettres Modernes	All	Angl	Chinois	Esp	Ita	Russe	Person	HG	Sc Eco	Maths	Ph ch	Sci	Ed musicale	AP	EPS	Audiovisuel	Eco & gest adm	Eco & gest comp	Eco & gest commerciale
	TERMINALE																						
	53,00	53,00																					
	44,50											44,50											
	13,00	2,00										7,00	4,00										
	26,00																		26,00				
	1,00	1,00																					
	2,00												2,00										
	2,50													0,50	1,00	1,00							
	1,00											0,50								0,50			
	3,00			2,00								1,00											
	1,50																						
	7,50												1,50										
	3,00	1,00												2,50	2,50	2,50					2,00		
	5,00			5,00																			
	4,50					4,50																	
	57,00													57,00									
	23,00												23,00										
	35,00														35,00								
	25,00															25,00							
	22,00																				12,00		10,00
	10,00																				10,00		
	8,00																				8,00		
	5,00			1,00								1,50					0,50	2,00					
	5,00		5,00																				
	3,00					3,00																	
	3,00													3,00									
	3,00							3,00															
	2,00								2,00														
	2,00									2,00													
	0,00		0,00																				
	0,00		0,00																				
	3,00												3,00										
	0,00																						
	3,00													3,00									
	2,00													2,00									
	6,00															6,00							
	4,00														4,00								
	2,00													1,00	1,00								
	3,00				3,00																		
	12,00					12,00																	
	3,00								3,00														
	1,00											1,00											
	4,00															2,00							
	1,00																						
	7,50				7,50																		
	35,00					35,00																	
	22,50							22,50															
	5,00						5,00																
	5,00								5,00														
	0,00																						
	0,00																						
	2,00																	2,00					
	3,00																		3,00				
	2,00			0,50								0,50					0,50	0,50					
	6,00																6,00						
	3,00		3,00																				
	505,50	57,00	8,00	8,50	10,50	54,50	5,00	25,50	10,00	2,00	0,00	59,00	33,50	69,00	43,50	36,50	7,00	4,50	26,00	3,00	22,50	10,00	10,00

CPGE - HE / CONSEIL D'ADMINISTRATION 4 FEVRIER 2019		BL1	BL2	E1	S1	E2	S2		TOTAL	ATTRIBUE	TEST	L0100	L0201	L0202	L0421	L0422	L0424	L0426	L0429	L0434	L0435	L1000	L1100	L1300	L1500	L1600	L1700	L1800	L1900	L5112	L8011	L8012	L8013									
	effectifs	48	35	50	48	40	35		256																																	
L a n g u e s	Culture générale/Français BL	4,00	4,00	3,00	3,00	3,00	3,00		20,00	20,00			6,00	14,00																												
	Philo	4,00	4,00	3,00	3,00	3,00	3,00		20,00	20,00		20,00																														
	Maths Info	6,50	6,50	10,00	11,00	10,00	11,00		55,00	55,00		55,00																														
	ESH/HISTOIRE	4,00	4,00	6,00	6,00	6,00	6,00		32,00	32,00													26,00	6,00																		
	Géographie	3,00	3,00						6,00	6,00													6,00																			
	EPS							2,00	2,00	2,00																				2,00												
	SC. SOCIALES / ECO	6,50	6,50	2,00	1,00	2,00	1,00		19,00	19,00													19,00																			
	ANGLAIS	5,00	6,00	6,00	6,00	6,00	3,00		32,00	32,00						32,00																										
	ALLEMAND	2,00	2,00	3,00		3,00			10,00	10,00					10,00																											
	ESPAGNOL	2,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00		16,00	16,00								16,00																								
ITALIEN	3,00	3,00						6,00	6,00									6,00																								
CHINOIS							3,00	3,00	3,00							3,00																										
	Accompagnement	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	1,50	4,50	4,50				4,50																												
TOTAUX		40,5	41,5	36,5	33,5	36,5	30,5	6,5	225,5	225,50		20,00	6,00	18,50	10,00	32,00	3,00	16,00	6,00	0,00	0,00	32,00	25,00	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00									

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 74

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/01/2019

Réuni le : 04/02/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RUBIK'S CUBE 2 - Convention d'occupation de locaux modifiée

Compétition de speedcubing les 2 et 3 février 2019 au restaurant scolaire.

Redevance ramenée de 400 euros à 300 euros : panne de chauffage le 2 février jusqu'à 14 heures.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0